

Formic acid

33015-500ML

Version 1.4

Date de révision
19.06.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Formic acid

FDS-nombre : 000000020237

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.
Selon l'article 14 (1) du Règlement REACH (CE) n° 1907/2006,
il n'est pas nécessaire d'effectuer une estimation de
l'exposition ni une caractérisation des risques.

Nom Chimique : acide formique

No.-Index : 607-001-00-0

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119491174-37

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne

Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546
USA

Téléphone : (49) 5137-999 0

Téléfax : (49) 5137-999 123

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: PMTEU Product Stewardship:
SafetyDataSheet@Honeywell.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Formic acid

33015-500ML

Version 1.4

Date de révision
19.06.2020

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1
basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 3
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
Toxicité aiguë Catégorie 4 - Oral(e)
H302 Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë Catégorie 3 - Inhalation
H331 Toxique par inhalation.
Corrosion cutanée Catégorie 1A
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves Catégorie 1
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	H226 H302 H314 H331 EUH071	Liquide et vapeurs inflammables. Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Toxique par inhalation. Corrosif pour les voies respiratoires.
--------------------	--	--

Conseils de prudence	P210 P280	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
----------------------	------------------	---

Formic acid

33015-500ML

Version 1.4

Date de révision
19.06.2020

P284	Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Pas d'information disponible. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
acide formique	64-18-6 607-001-00-0 01-2119491174-37 200-579-1	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 EUH071	100 %	1*

1* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

3.2. Mélange

Formic acid

33015-500ML

Version 1.4

Date de révision
19.06.2020

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et nettoyer le corps minutieusement.

Inhalation:

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Protéger l'oeil intact.

Ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Formic acid

33015-500ML

Version 1.4

Date de révision
19.06.2020

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Éviter la peau sans protection

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Enlever toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection complète et bien fermée contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Formic acid

33015-500ML

Version 1.4

Date de révision
19.06.2020

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Utiliser uniquement des équipements résistant aux acides.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène:

Prévoir des locaux distincts pour se laver, se doucher et pour le vestiaire. Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

Formic acid

33015-500ML

Version 1.4

Date de révision
19.06.2020

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
acide formique	INRS (FR) VME	9 mg/m ³ 5 ppm		Indicative réglementaire
acide formique	EU ELV TWA	9 mg/m ³ 5 ppm		Indicatif

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
acide formique	Consommateurs / Long terme - effets locaux		3 mg/m ³	Inhalation	
acide formique	Travailleurs / Long terme - effets locaux		9,5 mg/m ³	Inhalation	
acide formique	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		3 mg/m ³	Inhalation	
acide formique	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		9,5 mg/m ³	Inhalation	

Composant	Compartment de l'environnement / Valeur	Remarques
acide formique	Eau douce: 2 mg/l	
acide formique	Eau de mer: 0,2 mg/l	
acide formique	Sédiment d'eau douce: 13,4 mg/kg	

Formic acid

33015-500ML

Version 1.4

Date de révision
19.06.2020

acide formique	Sédiment marin: 1,34 mg/kg	
acide formique	Sol: 1,5 mg/kg	
acide formique	Station de traitement des eaux usées: 7,2 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374, 511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Viton®

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Vitoject® 890

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

- vêtement de protection résistant aux acides

Formic acid

33015-500ML

Version 1.4

Date de révision
19.06.2020

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	nauséabonde
poids moléculaire	:	46,03 g/mol
Point/intervalle de fusion	:	4 °C Méthode: OCDE Ligne directrice 102
Point/intervalle d'ébullition	:	env. 100,4 °C à 1.013 hPa Méthode: OCDE Ligne directrice 103
Point d'éclair	:	49,5 °C
Température d'inflammation	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	528 °C
Limite d'explosivité, inférieure	:	12 % (v) 42 °C
Limite d'explosivité, supérieure	:	38 % (v) donnée non disponible
Pression de vapeur	:	42 hPa à 20 °C Méthode: OCDE 104
Densité	:	1,22 g/cm ³ à 20 °C Méthode: OCDE Ligne directrice 109

Formic acid

33015-500ML

Version 1.4

Date de révision
19.06.2020

Viscosité, dynamique	: 1,72 mPa.s à 20 °C
Viscosité, cinématique	: 1,41 mm ² /s à 20 °C
pH	: acide
Hydrosolubilité	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Taux d'évaporation	: donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

350 °C

Température de décomposition

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage.
Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Alcalis
Amines

Formic acid

33015-500ML

Version 1.4

Date de révision
19.06.2020

Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

Espèce: Rat

Valeur: 730 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée:

donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation:

CL50

Espèce: Rat

Valeur: 7,85 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 403

Irritation de la peau:

Espèce: Lapin

Résultat: Provoque de graves brûlures.

Classification: Corrosif

Méthode: OCDE

Irritation des yeux:

Espèce: Lapin

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Buehler Test

Espèce: Cochon d'Inde

Classification: non sensibilisant

Cancérogénicité:

Espèce: Rat

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Note: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Formic acid

33015-500ML

Version 1.4

Date de révision
19.06.2020

Méthode d'Essai: essais d'échange de chromatides sœurs
Type de cellule: Fibroblastes de hamster chinois
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 479

Méthode d'Essai: Test de Ames
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Méthode d'Essai: Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères
Type de cellule: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Espèce: Drosophila melanogaster
Méthode: Ligne directrice 477 de l'OCDE pour les essais
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction:

Test Type: Etude sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1.000 mg/kg bw/d
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 1.000 mg/kg bw/d
Remarques: REACH dossier "read-across"

Method: OCDE Ligne directrice 414
Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1.000 mg/kg bw/d
Térogénicité: NOAEL: 1.000 mg/kg bw/d
Toxicité pour le développement: NOAEL: 1.000 mg/kg bw/d
Toxicité embry-fetale.: NOAEL: 1.000 mg/kg bw/d
Remarques: REACH dossier "read-across"

Danger par aspiration:
donnée non disponible

Autres informations:
donnée non disponible

Formic acid

33015-500ML

Version 1.4

Date de révision
19.06.2020

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

CL50

Essai en statique

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Valeur: 130 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 203

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Toxicité des plantes aquatiques:

CE50

Taux de croissance

Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)

Valeur: 1.240 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Immobilisation

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 365 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Toxicité chronique des intervertébrés aquatiques:

NOEC

Essai en semi-statique

Espèce: Daphnia magna

Valeur: >= 100 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Substance d'essai: substance anhydre

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Formic acid

33015-500ML

Version 1.4

Date de révision
19.06.2020

Biodégradation: 100 %
Résultat: Facilement biodégradable
Méthode: OCDE 301 E

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

UN Numéro	: 1779
Description des marchandises	: ACIDE FORMIQUE
Classe	: 8

Formic acid

33015-500ML

Version 1.4

Date de révision
19.06.2020

Groupe d'emballage : II
Code de classification : CF1
Numéro d'identification du danger : 83
Étiquettes ADR/RID : 8 (3)
Dangereux pour l'environnement : non

IATA

UN Numéro : 1779
Description des marchandises : Formic acid
Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes de danger : 8 (3)

IMDG

UN Numéro : 1779
Description des marchandises : FORMIC ACID
Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes de danger : 8 (3)
No EMS Numéro : F-E, S-C
Polluant marin : non
IMDG Code segregation group 1 – ACIDS,

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : H2: ITOXICITÉ AIGUË Number in Regulation: 1.1.2	Amount 1: 50.000 kg Amount 2: 200.000 kg	

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES Number in Regulation: 1.2.5.3	Amount 1: 5.000.000 kg Amount 2: 50.000.000 kg	

Formic acid

33015-500ML

Version 1.4

Date de révision
19.06.2020

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	0382 24444
Allemagne	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
	Munich : 089/19240
Lettonie	+37167042473

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	808250143
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act

Formic acid

33015-500ML

Version 1.4

Date de révision
19.06.2020

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Toxic Chemical Control Law (TCCL) List

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances

Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand

Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

acide formique	:	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
		H302	Nocif en cas d'ingestion.
		H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
		H331	Toxique par inhalation.
		EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

Formic acid

33015-500ML

Version 1.4

Date de révision
19.06.2020

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative and toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
